



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### ESB renforce ses programmes d'efficacité énergétique

La mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'énergie bat son plein. Celle-ci fixe des objectifs d'économies d'énergie aux fournisseurs d'énergie en Suisse et recommande diverses mesures à cet effet. Dans ce contexte, ESB a lancé début 2026 de nouveaux programmes d'efficacité énergétique pour différentes catégories de consommation.

#### Remplacement d'appareils électroménagers chez les particuliers sous le slogan «efficace ensemble»

Le 1<sup>er</sup> janvier 2026, ESB a lancé, en coopération avec la BKW et une dizaine d'autres fournisseurs d'énergie de la région, un programme de soutien pour le remplacement des appareils ménagers inefficaces. Les fournisseurs d'énergie contribuent ainsi à la réalisation des objectifs énergétiques nationaux.

La loi sur l'approvisionnement en électricité et la loi sur l'énergie prévoient des mesures pour améliorer l'efficacité énergétique. D'ici 2035, deux térawattheures d'électricité doivent être économisés en Suisse. Les fournisseurs d'électricité doivent contribuer à la réalisation de ces objectifs (article 46b de la loi sur l'énergie). Une des mesures possibles consiste à augmenter l'efficacité des appareils électriques des consommatrices et consommateurs suisses.

La dizaine de fournisseurs d'énergie participant au programme sous l'égide de la BKW mettent en œuvre cette exigence en collaboration avec la plateforme de comparaison indépendante Topten. En remplaçant un réfrigérateur, un lave-vaisselle ou un autre appareil électroménager par un appareil à faible consommation d'énergie, vous recevez entre 40 et 70 francs. Le programme s'applique aux appareils électroménagers utilisés dans les logements des cantons de Berne, de Soleure, du Jura et de certaines communes du Laufonais BL, peu importe par quel fournisseur l'immeuble est alimenté en électricité.

Topten se charge du traitement des subventions. Pour pouvoir bénéficier de la contribution, les acheteuses ou acheteurs doivent dûment remplir une demande et l'envoyer par voie électronique. Les détails et les conditions de participation sont décrits sur [www.esb.ch/fr/clients-privés/programmes-promotionnels/topten/](http://www.esb.ch/fr/clients-privés/programmes-promotionnels/topten/). Il est également possible de facturer la contribution aux coûts via le point de vente ou l'installateur de l'appareil. Les installateurs intéressés peuvent s'adresser directement à Topten via l'adresse électronique [bonus@topten.ch](mailto:bonus@topten.ch).

La subvention est valable pour les appareils électroménagers achetés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Le portail d'inscription de Topten sera ouvert à partir du 1<sup>er</sup> mars 2026. Les demandes peuvent être soumises jusqu'à six mois après la commande de l'appareil.

#### EffEl – programme d'amélioration de l'efficacité énergétique pour les PME

EffEl est un acronyme pour *efficacité électrique*. Avec ce programme, ESB soutient les PME de la région de Bienne dans la mise en œuvre de mesures d'efficacité électrique. Il s'agit d'établir un diagnostic énergétique, de définir des mesures appropriées et de les mettre en œuvre. Les PME bénéficient de l'accompagnement par une conseillère ou un conseiller PEIK accrédité ainsi que d'aides financières pour la mise en œuvre des mesures.

Les entreprises de la région de Bienne dont la consommation d'électricité est comprise entre 50 et 500 MWh par an peuvent participer à ce programme. Vous trouverez des informations plus détaillées sur le programme EffEl sous [www.esb.ch/fr/entreprises/programmes-promotionnels/effel](http://www.esb.ch/fr/entreprises/programmes-promotionnels/effel).

Publié le 24.02.2026